

FONDS D'AIDE AUX MEDIAS CHRÉTIENS DE L'OUEST
« FAMCO »
Fonds de dotation
Siège social : 36 Rue Barra
49000 ANGERS
SIREN 808 073 506

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS D'AIDE AUX MEDIAS CHRETIENS DE L'OUEST, « FAMCO », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

OPINION

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et évaluation des actifs et des passifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Fonds de dotation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Par ailleurs, sur la base des éléments disponibles, nous nous sommes assurés de leur correcte valorisation à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA STRUCTURE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre .

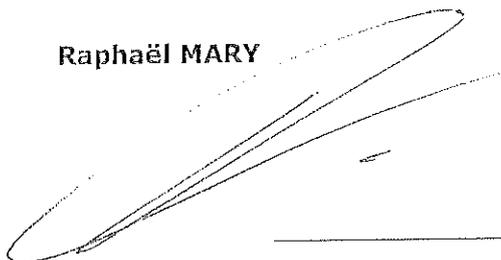
- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité dudit contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Angers, le 21/05/2024

Le Commissaire aux Comptes,

SARL IZOCELE

Raphaël MARY



Bilan Actif

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
État exprimé en €					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, mat et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations Financières					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)					
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances cli., adhé., usagers et cpt. rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations	72 338,60		72 338,60	75 469,60
	Autres créances				
	Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie	467 781,89		467 781,89	501 257,96	
Disponibilités					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)		540 120,49		540 120,49	576 727,56
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)		540 120,49		540 120,49	576 727,56

Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	461 999,11	515 029,45
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice			
Situation nette (sous total)	461 999,11	515 029,45	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	461 999,11	515 029,45
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	TOTAL (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62,46	67,04
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	17 858,92	15 631,07
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	60 200,00	46 000,00
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	78 121,38	61 698,11
	Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		540 120,49	576 727,56

Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG		
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI		
	Autres achats non stockés	CK	24 556,20	22 198,59
	Services extérieurs	CM	475 000,00	451 000,00
	Autres services extérieurs	CO		
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ		
	Salaires et traitements	CS		
	Charges sociales	CU		
	Autres charges de personnel	CW		
	Subventions accordées par l'association	CY		
	Dotations aux amortissements	DA		
	Dotations aux provisions	DC		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE		
	Autres charges	DG		
Total des charges d'exploitation (I)		DI	499 556,20	473 198,59
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK	0,00	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM		0,00
	Intérêts et charges assimilées	DO		
	Différences négatives de change	DQ		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS		
	Total des charges financières (III)	DU	0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA		
	Total des charges exceptionnelles (IV)	EC	0,00	0,00
Participation salariés aux résultats (V)		EE		
Impôts sur les sociétés (VI)		EG		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)		EI	499 556,20	473 198,59
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		EK	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		EM	499 556,20	473 198,59

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Ventes de marchandises	AA		
	AC		
Production vendue : - Biens - Services	AE		
	AG	0,00	0,00
Montants nets produits d'exploitation			
Production stockée	AI		
Production immobilisée	AK		
Subventions d'exploitation	AM		
Dons	AO		
Cotisations	AQ		
Legs et donations	AS		
Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU		
Autres produits	AW	488 311,67	471 410,49
Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	0,00	0,00
Total des produits d'exploitation (I)	BA	488 311,67	471 410,49
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)	BC	0,00	0,00
Participations	BE		
	BG		
	BI	11 244,53	1 788,10
	BK		
	BM		
	BO		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des produits financiers (III)	BQ	11 244,53	1 788,10
Produits exceptionnels	BS		
	BU		
	BW		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (IV)	BY	0,00	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	CA	499 556,20	473 198,59
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	CC	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	CE	499 556,20	473 198,59

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Ressources	<u>Répartition par nature de ressources</u>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature	3 225,60	3 321,00
	Total des ressources	3 225,60	3 321,00
Emplois	<u>Répartition par nature de charges</u>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole	3 225,60	3 321,00
	Total des emplois	3 225,60	3 321,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Principes et méthodes comptables

1- Principes généraux

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du code du Commerce retenant notamment les principes comptables suivants :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices
- Prudence

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2- Méthodes comptables utilisées

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Néant

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Informations complémentaires

Les décisions du Conseil d'Administration ont permis de financer les subventions attribuées aux personnes morales bénéficiaires soit 475 000 €.

Les frais de fonctionnement du Fonds de Dotation se sont élevés à 24 556,20 €

La quote-part des dotations consommables viré au compte au résultat s'établissent à :

- Pour œuvres : 475 000 €
- Pour fonctionnement : 13 311,67 € après prise en compte :
 - o des produits financiers d'un montant de 11 244,53 €

Les dotations consommables se répartissent comme suit :

Dons et libéralités des particuliers :	272 266,98 €
• Chèques et virements	182 223,38 €
• via RCF Solidarité	90 043,60 €
Mécénats et partenaires :	61 234,35 €
Dotation association diocésaine :	98 000,00 €
Soit sous-total dot.consomptibles :	431 501,33 €
Donations ou legs	3 780,00 €
Soit un total de	435 281,33 €

Les subventions attribuées aux membres fondateurs du Fonds de dotation FAMCO ainsi que les frais de fonctionnement de ce même fonds inscrit au compte de résultat s'élevant à 488 311,67 € et s'imputant sur

l'ensemble des dotations consommables reçues d'un montant de 435 281,33 € font apparaître un différentiel négatif en disponibilité sur cet exercice de - 53 030,34 € s'imputant sur les dotations non consommées des exercices antérieurs d'un montant de 488 311,67€.

Le résultat de l'exercice est égal à zéro.

3- Autres éléments significatifs

Évaluation des contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature des bénévoles de l'association ont été valorisées sur cet exercice sur la base du SMIC brut à partir des temps passés, soit un montant de 3 225,60 €.

IZOCELE

2 rue Louis de Romain

49100 ANGERS

Siren 853 742 559